

ANALYSE DES EXHIBITS.

Exhibits.	Date.	Sujet.
L17	8 fév. '87..	LETTRE de Larkin, Connolly et Cie aux commissaires du havre les informant qu'ils ne peuvent pas accepter le certificat final du dragage qui leur a été donné par l'ingénieur. (Imprimée à la page 1177 de la preuve.)
M17	22 fév. '87..	LETTRE de l'ingénieur en chef de la Commission du havre à Larkin, Connolly et Cie, disant qu'il a chargé M. Boswell de relever la quantité de dragage qu'ils ont fait et qu'il est prêt à rectifier toute erreur qui aura été commise. (Imprimée à la page 1177 de la preuve.)
N17	14 mars '87..	LETTRE de l'ingénieur en chef de la Commission du havre au secrétaire de la Commission du havre, lui transmettant, avec raisons à l'appui, un certificat final, amendé, en faveur de Larkin, Connolly et Cie, de dragage fait en vertu de leur contrat en date du 25 septembre 1882. (Imprimée à la page 1177 de la preuve.)
O17	14 sept. '87..	RAPPORT de l'ingénieur en chef de la Commission du havre sur les \$100,000 réclamées par Larkin, Connolly et Cie pour dommages causés par la retenue de salaires, etc., laquelle réclamation n'était pas comprise dans son certificat final pour le bassin de radoub. (Imprimée à la page 1178 de la preuve.)
P17	5 nov. '87..	LETTRE de Larkin, Connolly et Cie au secrétaire de la Commission du havre l'informant qu'ils ont pris connaissance du rapport de l'ingénieur en chef en rapport avec leur contrat pour le bassin de radoub. (Imprimée à la page 1180 de la preuve.)
Q17	11 fév. '88..	LETTRE du secrétaire de la Commission du havre à Larkin, Connolly et Cie l'informant que les commissaires ont consenti à remettre leur réclamation à un arbitrage pour le règlement de leur contrat principal et supplémentaire relatif à la construction du bassin de radoub de Lévis. (Imprimée à la page 1181 de la preuve.)
R17	13 fév. '88..	LETTRE de Larkin, Connolly et Cie au secrétaire de la Commission du havre l'informant qu'ils ont nommé M. John J. Macdonald comme leur arbitre pour régler leur réclamation dans l'affaire du bassin de radoub de Lévis. (Imprimée à la page 1181 de la preuve.)
S17	17 fév. '88..	LETTRE du secrétaire de la Commission du havre à Larkin, Connolly et Cie les informant, en réponse à l'Exhibit "R17" qui précède, que les Commissaires ont accepté la nomination qu'ils ont faite. (Imprimée à la page 1181 de la preuve.)
T17	1er mars '88..	LETTRE de l'ingénieur en chef de la Commission du havre au secrétaire de la Commission du havre, disant que Larkin, Connolly et Cie ayant demandé que le règlement de leur réclamation se fasse par arbitrage, et que, vu que le montant réclamé est compris dans la dite réclamation, il est d'avis que le paiement ne soit pas fait à moins que les entrepreneurs n'acceptent la somme de \$30,900 en paiement complet de leur réclamation, savoir : \$100,000. (Imprimée à la page 1182 de la preuve.)
U17	1 mai '88..	LETTRE de l'ingénieur en chef de la Commission du havre au secrétaire de la Commission du havre lui donnant son opinion au sujet de l'offre de Larkin, Connolly et Cie d'accepter la somme de \$30,900 offerte par les commissaires en règlement complet de leur réclamation au sujet du bassin de radoub. (Imprimée à la page 1182 de la preuve.)
V17	11 mai '88..	LETTRE de Larkin, Connolly et Cie au secrétaire de la Commission du havre, disant qu'ils accepteront la proposition contenue dans sa lettre du 9 du courant pour le règlement final de leur réclamation au sujet de le contrat pour leur bassin de radoub. (Imprimée à la page 1182 de la preuve.)
W17	13 oct. '88..	ETAT de compte de Larkin, Connolly et Cie au sujet du bassin de radoub de Lévis. (Imprimée à la page 1183 de la preuve.)